

Formation PERMIS B Eligible CPF

PERMIS B

MON
COMPTE
FORMATION

Le permis de conduire financé par le CPF doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte. Le stagiaire doit donc s'engager, par une attestation sur l'honneur (ci-jointe), à respecter les conditions nécessaires pour utiliser ses droits CPF doit être remise à l'organisme de formation.



OBJECTIFS

Conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire



DUREE

Minimum 20 heures de pratique, Nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation



PRE-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Le **Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC)** définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

COMPETENCE 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

Suivi :

Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

SUITE PARCOURS POSSIBLES

Permis autres catégories (nous consulter)

INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur contrat et/ou devis accepté en fonction de l'état de remplissage du planning mensuel

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DDE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.
La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

MODALITÉS DE L'ACTION

- INTER
 INTRA entreprise

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

ACCUEIL: 05 64 25 08 50

Le déroulé de l'épreuve

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Thématiques évaluées

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;
- Partager la route avec les autres usagers ;
- Autonomie et conscience du risque.

Évaluation

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.
-

Le certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C)

C'est sur ce document que l'examineur note les erreurs commises par le candidat. Si vous êtes reçu, le CEPC vous autorise à conduire dans l'attente de la fabrication du permis



Contactez-nous !

Votre conseillère formation :

Johanna DARZEINS

Mobile : 06.59.87.22.55

E-MAIL : johanna@bp-formations.com

Tarif : nous consulter



Nos taux de réussite et satisfaction sur notre site : bearnpyreneesformation.com

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de latypologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- B
- B78
- C1
- C
- D1
- D
- C1E
- CE
- D1E
- DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre cas :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à **permettre une évolution professionnelle**, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....

domicilié(e) à

.....

.....

certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

Attention : L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation.
Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.